

de cette paroisse. Parain, defunct Anglais; marain,
Seraphine Simard, son épouse, oncle et tante
de l'enfant, lesquels ainsi que le père ont signé.
Lecture faite.

Noire Perusse
Séfred Gouglais
Seraphine Simard

J. E. Goyette procureur

1354

Lemelin J. A. Léo

Le vingt trois avril mil neuf cent onze, nous
pasteur soussigné vicaires ardus baptisé Joseph,
Nouveau Léo, né la veille du légitime
mariage de Naïf Lemelin et de Anna Aubert
de cette paroisse. Parain Jos. Omer Gagné;
marain Marie Amette Bégin son
épouse, lesquels ainsi que le père ont signé.
Lecture faite.

Noël Lemelin
Jos Omer Gagné
Marie Amette Bégin

J. E. Goyette procureur

No. 6

Grappin Peron

Satulippe Perdonard

et + une autre
mariage de la paroisse

Sarallée M. d.

mil 1899.

Le vingt quatre avril mil neuf cent onze, après
la publication d'un ban de mariage fait au
titre de la messe paroissiale de cette paroisse
et à cette fin la dispense de deux bans accordée
le avant veille par monseigneur H. C. Chalifour
vicaire général, entre Perdonard Satulippe
journalier, domicilié en cette paroisse, fils
major de Jean Satulippe et de Jeanne M. Marchand
de Sainte Praxède de Brompton d'une
part, et Marie Louise Sarallée domiciliée
en cette paroisse, fille mineure de Jean
Sarallée et de Jeanne Prévost (aussi de
cette paroisse d'autre part, n'estant de courtes
aucun empêchement, et avec l'autorisation
des parents de la partie mineure, nous
pasteur soussigné avons reçu leur mutuel
consentement de mariage et leur avons donné

la benediction nuptiale. Témoins: Henri Trappier,
le moine de l'époux; Jean Samblat, le moine de l'épouse,
qui n'ont pu signer. Les époux ont signé, lecture
faite. F. Latulippe.

Marie Louise Duallé

J. E. P. Gayetto plene

No 7.

Guise P. A. Arthur

et

M. O. N. Gendron

ajoutez à la 3^e ligne:

+ et à celui de

St. Michel.

J. E. P.

t.

4 mots ^{après} la 3^e ligne
nuls et à leur place
il faut lire de

Sainte Angèle de
Mormon.

J. E. P.

Le vingt-cinq avril mil neuf cent onze après la
publication d'un ban de mariage fait au cours
de la messe paroissiale et où la dispense de deux
bans accordée le vingt deux du courant par
monseigneur B. O. Chalifoux, vicaire général
entre Pierre Adolphe Arthur Guise commis-
marchand domicilié à St. Michel de Sherbrooke
fils majeur de Pierre Guise, banquier et de
Médéric Gingras + assise St. Michel d'une
part et Marie Octavie Delima Gendron domi-
ciliée en cette paroisse, fille majeure de Jules
Gendron et de Marie Louise Bancost, aussi
de cette paroisse d'autre part, ne s'étant décou-
vert aucun empêchement, nous prêtre
vicair sursigné avons reçu leur mutuel
consentement de mariage et leur avons donné
la benediction nuptiale en présence de: Pierre
Guise, père et le moine de l'époux; de Jules Gendron,
père et le moine de l'épouse, lesquels ainsi que les
époux ont signé. Lecture faite.

Pierre Guise

Jules Gendron

P. A. Guise

Delima Gendron

J. E. P. Gayetto plene

B 35

Allaire M. S.

Le vingt-cinq avril mil neuf cent onze, nous prêtre
sursigné vicair avons baptisé Marie Simone,
Claire, née la veille du légitime mariage de
Zacharie Allaire et de Céline Garon de cette paroisse.
Parain: Namase Allaire; marraine: Claire Rossignol
son épouse, oncle et tante de l'enfant qui n'ont
pu signer. Le père a signé. Lecture faite.